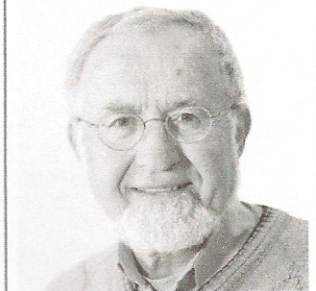


ISIDORE
RAPOSO

Ce coup de gueule permettra peut-être de contribuer à éveiller les consciences. Mais il a aussi pour but de rendre hommage à Jean-Pierre Mérot, fondateur et président de l'association Choc Electrique. Ce retraité, que j'ai connu dans le cadre de mon travail, se bat depuis des décennies pour défendre les propriétaires les plus modestes. Pour éviter que leurs vieux jours ne soient hypothéqués.

Jean-Pierre Mérot continue à se battre. Il prépare la contre-offensive. Le décret est promis à un recours. CÉDRIC SANDOZ/LA CÔTE



LES COULISSES D'UN TRISTE CADEAU DE NOËL

La nouvelle loi sur l'énergie condamne les chauffages électriques et avec eux 30 000 propriétaires, dont de nombreux retraités.

La lutte contre le réchauffement climatique, avec, en parallèle, la menace d'une crise énergétique majeure, conduit, dans une ambiance de quasi panique, à la prise de décisions qu'on dira disproportionnées pour rester poli. Celle arrachée au Grand Conseil vaudois, la veille de Noël, et au terme d'un troisième débat, en fait partie. En effet, elle comporte, entre autres diktats, l'interdiction des chauffages électriques. Selon des estimations officielles, on en dénombre quelque 30 000 dans le canton de Vaud, essentiellement dans des immeubles privés, principalement des villas individuelles, dont une bonne partie appar-

tiennent et sont occupées par des retraités.

Ces personnes, notamment représentées par l'association Choc Electrique, devront d'ici 2033 au plus tard avoir remplacé leur système de chauffage.

«Rien de grave, c'est un investissement sur l'avenir et pour la planète», plaident les soutiens de la mesure. Qui sont d'ailleurs souvent les meilleurs promoteurs de la voiture électrique. Eh oui, la mobilité, prétendument verte, est bien plus importante de nos jours que de pouvoir chauffer son domicile.

C'est oublier que le remplacement d'un système de chauffage, ce sont, l'un dans l'autre, quelque 100 000 francs à investir. Une paille bien sûr! Car il devient non seulement de plus en plus difficile, et cher, de boucler un financement. D'autant plus que dès l'orée des 60 ans, vous ne bénéficiez plus de la considération du

secteur bancaire. A moins d'être millionnaire...

Bien sûr, le nombre de retraités touchés par cette mesure aura diminué dans dix ans. D'autant plus que le stress généré par l'interdiction des chauffages électriques aura des répercussions sur leur santé.

Ceux qui jugent insupportable de vivre sous cette épée de Damoclès préféreront peut-être se défaire de leur propriété. A petit prix bien sûr, car le nouveau propriétaire devra assainir. Voilà comment ruiner une fin de vie, physiquement et psychologiquement.

Alors, puisque l'occasion m'en est donnée, je vais en appeler à la responsabilité de l'Etat. Non pas en tant que personne directement concernée, ma maison est chauffée au gaz – donc potentiellement dans le collimateur de l'escalade climato-urgentiste –, mais pour rappeler un élément historique fondamental.

Et afin d'être très clair, je ne suis pas un climatosceptique. Le réchauffement climatique est une réalité incontestable. Mais il n'appartient pas aux propriétaires les plus vulnérables d'assumer les erreurs de l'Etat.

La principale, dans le sujet qui nous occupe, ayant été l'encouragement du chauffage électrique, dont le kWh était offert à moitié prix jusque dans les années 1980. Et cela par des compagnies électriques majoritairement aux mains des collectivités publiques.

Du jour au lendemain, ces consommateurs ont été sanctionnés financièrement – le prix de l'électricité de chauffage a doublé –, puis criminalisés. Désormais, leur mort à petit feu est programmée!

Mais c'est aussi un élément de plus dans l'effondrement des valeurs helvétiques: la sécurité juridique n'est pas plus garantie dans ce pays qu'ailleurs.